

Paris, le 5 juillet 2017

Rapport de la Cour des comptes européenne des aides à l'installation : quel est le signal envoyé ?

La Cour des comptes européenne a réalisé un audit des aides à l'installation portant sur quatre pays européens, dont la France. Le rapport, sorti le 29 juin dernier, accable le mauvais ciblage des aides à l'installation. Doit-on y voir une annonce de coupe budgétaire ou bien l'Union européenne souhaite-t-elle revoir sa copie sur la répartition des aides ?

La dotation jeune agriculteur, financée en partie par les aides PAC du second pilier, a fait largement ses preuves en France. 97,8 % des jeunes agriculteurs qui en bénéficient sont toujours en activité cinq ans après le lancement de leur projet. Ce haut niveau de maintien n'a pas d'équivalent dans d'autres secteurs et est le signe d'un ciblage performant des aides au service de jeunes installés durablement. L'accompagnement humain et technique apporté par le dispositif à l'installation permet à la France de cibler les aides vers des projets d'exploitations viables et des porteurs de projet formés. L'obligation de réaliser un plan d'entreprise sur quatre ans exige des jeunes agriculteurs la maturation de leurs projets avec l'aide de conseillers. De plus, le déblocage des aides nécessite un niveau de connaissance théorique (niveau baccalauréat agricole) et des formations complémentaires (stage de 21h). Si aujourd'hui les montants varient en fonction de zones, cette reconnaissance du milieu (plaine, défavorisé, montagne) permet de renforcer le tissu rural des zones les plus compliquées avec un apport plus important.

S'agissant du *top up jeune*, sans définition de l'actif agricole au niveau européen, nous ne pouvons pas avoir la certitude que ces aides bénéficient pleinement aux vrais agriculteurs. C'est ce que défend Jeunes Agriculteurs pour PAC 2020 : la reconnaissance de l'actif agricole pour que la PAC finance les hommes et pas les hectares.

L'Union européenne devrait se pencher sur les dispositifs d'aides à l'installation qui ont fait leur preuve dans certains Etats membres comme la France et s'en inspirer pour mettre en place une politique européenne à l'installation avec des moyens ambitieux.

Contact Presse

Célia FAURE | 01.42.65.86.16 | 06.68.66.15.83 | cfaure@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.